

REGIE MUNICIPALE  
DE TELEDISTRIBUTION DE MARON

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 décembre 2009**

Présents : Mr BUTIN Jean-Marie, Maire – Mr GARBO Edmond – Mr DEZAN Aldo  
MR SCHLUCK Michel — Mr GONZALES Jean Claude  
Mr DELANOY Jean Pierre — Mr LAFFORGUE Marc- -  
Mme CHARRIER GROSJEAN Marina

Excusés : Mr FRANCOIS Claude (procuration à E. Garbo) —Mr VINCK Michel

Absent : MR VOIRAND Nicolas

Présentation du nouveau directeur de la Régie : Mr Marc LAFFORGUE

La répartition des tâches entre le président et le directeur se fera comme suit :

Edmond GARBO s'occupera de la liaison avec les abonnés.

Marc LAFFORGUE se chargera de l'aspect technique et des relations avec l'entreprise SCHEIDER.

**Coordonnées de Marc LAFFORGUE :**

**Tel. : 03.83.2618.21**

**Adresse : 53 rue de Toul.**

**Email : marc.lafforgue@wanadoo.fr**

Une liste complète et à jour des abonnés est distribuée aux membres du conseil d'administration.  
Cette liste doit rester confidentielle.

257 abonnés sont comptabilisés pour 2009 (dont 256 ont réglés leur abonnement, 7 ont été débranchés et 4 sont de nouveaux abonnés).

- A noter en ce moment des problèmes sur certaines chaînes qui ont disparu du bouquet CANALSAT. Exemple : ARTE, TV5 MONDE etc....Le module en cause sera réparé dans les prochains jours.
- Monsieur LAFFORGUE se chargera de voir le problème de la ventilation de la station de tête.
- Il faudra revoir également Mr SCHEIDER pour le réajustement de la facture 2010. En effet, le nombre des abonnés étant passé de 263 à 257 le montant trimestriel réglé à l'entreprise Scheider pour l'entretien du réseau doit être revu à la baisse.

### **Indemnités du trésorier payeur.**

Le montant des indemnités de Mme le Trésorier de Neuves Maisons d'un montant de 56.27 € net est accepté à l'unanimité

### **Abonnement 2010**

Le montant reste à 64 € (comme 2008 et 2009) est accepté à par 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Une seule matinée de permanence sera assurée par notre régisseur Jean-Claude Gonzales le 30 janvier 2010 de 9h à 12h à la mairie.

La date limite de paiement des abonnements est fixée au 28 février 2010.

### **Projets 2010**

- Lettre d'information pour la suppression en fin d'année de la télévision analogique
- Une proposition sera faite aux abonnés d'être informés par courrier électronique en cas de panne ou de nouvelles chaînes installées sur le réseau. Ils devront remplir un formulaire qui sera joint à l'appel de paiement de l'abonnement 2010.
- Proposition d'étudier la mise en place d'un module supplémentaire pour CANALSAT en 2010. Cette décision n'a pu être appliquée en 2009.

Le Président  
Edmond GARBO